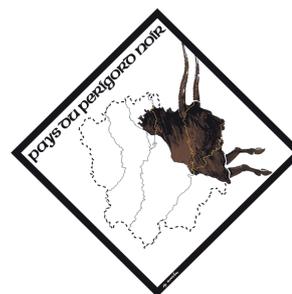




La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU TERRITOIRE PAYS DU PERIGORD NOIR



Entre

La Région Nouvelle- Aquitaine, représentée par Monsieur Alain Rousset, Président du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le territoire Pays du Périgord Noir, représenté par Messieurs Jean-Jacques de Peretti et Germinal Peiro, co-Présidents de l'association du Pays du Périgord Noir, ci-après dénommé le Pays,

Et

Les EPCI composant le territoire du Pays du Périgord Noir :

- **la communauté de communes Domme – Villefranche du Périgord**, représentée par Monsieur Jean-Claude Cassagnole, son Président
- **la communauté de communes du Pays de Fénelon**, représentée par Monsieur Patrick Bonnefon, son Président,
- **la communauté de communes de Sarlat-Périgord Noir**, représentée par Monsieur Jean-Jacques de Peretti, son Président,
- **la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir – Thenon - Hautefort**, représentée par Monsieur Dominique Bousquet, son Président,
- **la communauté de communes Vallée Dordogne – Forêt Bessède**, représentée par Monsieur Michel Rafalovic, son Président,
- **la communauté de communes Vallée de l'Homme**, représentée par Monsieur Philippe Lagarde, son Président,

ci- après dénommés les EPCI.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Pays du Périgord Noir en date du XX MOIS 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays du Périgord Noir et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Domme – Villefranche du Périgord en date du XX MOIS 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays du Périgord Noir et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Fénelon en date du XX MOIS 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays du Périgord Noir et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes de Sarlat- Périgord Noir en date du XX MOIS 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays du Périgord Noir et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir – Thenon - Hautefort en date du XX MOIS 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays du Périgord Noir et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Vallée Dordogne – Forêt Bessède en date du XX MOIS 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays du Périgord Noir et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Vallée de l’Homme en date du XX MOIS 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays du Périgord Noir et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- ➔ Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables ;
- ➔ Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Pour se faire, deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Pays du Périgord Noir a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : le Pays du Périgord Noir

Situé à l'est du département de la Dordogne, le Pays du Périgord Noir se place en retrait des pôles urbains régionaux de Bordeaux, Limoges et Toulouse. Territoire de transition entre les plaines de l'Aquitaine et les contreforts du Massif Central, il s'étend sur 2 273km², ce qui représente un quart du département de la Dordogne. Le Pays du Périgord Noir est traversé par les rivières Vézère et Dordogne qui comptent de nombreux affluents.

Le Pays du Périgord Noir est un territoire dont l'identité culturelle est forte et ancrée. Il bénéficie d'un patrimoine local riche et diversifié qui nourrit l'attractivité locale, offre un cadre de vie de grande qualité à ses habitants et permet le rayonnement de son territoire à l'échelle nationale et européenne.

Le territoire du Pays du Périgord Noir compte 138 communes et 84 199 habitants au 1^{er} janvier 2019 (population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019 – source INSEE Recensement de la population 2016). Il est composé de six communautés de communes :

- ➔ Communauté de communes de Domme- Villefranche du Périgord.
- ➔ Communauté de communes de Pays de Fénelon.
- ➔ Communauté de communes de Sarlat – Périgord Noir.
- ➔ Communauté de communes de Terrassonnais en Périgord Noir- Thenon – Hautefort.

- Communauté de communes de Vallée Dordogne – Forêt Bessède.
- Communauté de communes de Vallée de l'Homme.

L'association Pays du Périgord Noir, dans sa configuration actuelle, est née en 2005, mais la démarche collective d'implication des acteurs date de 1988 (Maison du développement local du Périgord Noir).

Le Pays du Périgord Noir présente une configuration mixte urbain-rural : les cinq pôles du territoire (Sarlat, Terrasson- Lavilledieu, Le Lardin Saint Lazare, Montignac et Le Bugue) concentrent 29% de la population et 48,4% des emplois du territoire.

Un modèle de développement de type "touristique", déséquilibré et porteur de risques

Le territoire du Pays du Périgord Noir a connu un affaiblissement continu et de long terme des forces productives concurrentielles dans l'industrie et l'agriculture. Dans le même temps, l'activité touristique croissante a permis de capter une part de revenus de plus en plus importante. Le Périgord Noir dispose donc d'un modèle de développement de type "touristique" mis en évidence par la surreprésentation de la captation de revenus touristiques. Révélateur d'une très forte spécialisation fonctionnelle, ce modèle de développement apparaît relativement déséquilibré et porteur de risques en cas de retournement de l'activité touristique.

Ainsi, le territoire du Pays du Périgord Noir se caractérise aussi par un déficit de captation de revenus productifs exportateurs (défaut de création de valeur ajoutée) et de revenus "pendulaires" (articulation modérée avec les territoires voisins même si se dessinent des liens relativement privilégiés avec les agglomérations de Périgueux et de Brive).

Ce modèle de développement, bien que déséquilibré, induit globalement une captation de richesses par habitant sensiblement supérieure à la moyenne des territoires de même catégorie en Nouvelle-Aquitaine. En revanche, la propension à consommer localement est plutôt médiocre. Cette configuration stimule néanmoins relativement bien l'économie présenteielle, puisque la densité en emplois présenteiels demeure supérieure au niveau que l'on observe dans les territoires de même catégorie de la région.

Une économie marquée par de nombreuses mutations

Le tissu économique du Périgord Noir a subi de profondes mutations au cours des quarante dernières années. Doté d'une forte orientation productive concurrentielle dans le courant des années 1970, ce dernier affiche désormais un profil présenteiel, même si sa spécialisation reste forte dans diverses activités productives : l'agriculture (notamment la polyculture et le polyélevage), l'industrie du bois-papier-imprimerie et les industries agro-alimentaires. Les activités présenteielles qui le spécialisent sont attachées à la vocation touristique du territoire (arts-spectacles-activités récréatives, hébergement-restauration), et relèvent aussi de l'hébergement médico-social – action sociale et de la construction. L'effondrement des activités productives concurrentielles (accentué ici par des restructurations industrielles et la progression très rapide et supérieure aux tendances régionale et nationale de la sphère présenteielle marquent le changement d'orientation économique de manière significative. Le dynamisme de l'économie présenteielle a ainsi permis de compenser les très lourdes pertes enregistrées dans la sphère productive exportatrice, sans pour autant engendrer une réelle vitalité économique.

La "Grande récession" entamée en 2008 a été brutalement ressentie par le territoire du Périgord Noir qui n'a pas réussi à tirer profit des deux cycles de reprise qui se sont

succédés entre 2009-2011 et 2014-2017 (une stagnation des effectifs lors du premier et même une baisse lors du second). Au final, le territoire a perdu presque 1 600 emplois salariés durant cette période. Les insuffisances de structuration et d'efficacité de l'écosystème local impactent la dynamique du tissu d'entreprises (forte fragmentation, faible capacité de renouvellement illustrée par la faiblesse du taux de création d'établissements et l'ancienneté du tissu d'entreprises).

Vieillesse accentuée de la population, tarissement de l'attractivité résidentielle et fragilités sociales

La dynamique démographique du territoire demeure mitigée. En augmentation constante depuis les années 1960, la population a crû à un rythme modéré, pénalisé par un solde naturel largement négatif mais porté par une attractivité résidentielle remarquable. Le solde naturel négatif ainsi que le fait que les pensions de retraite constituent le deuxième levier de captation de revenus marquent l'accélération du vieillissement de la population locale. Fait nouveau, entre 2010 et 2015, le territoire perd 740 habitants (détérioration du solde migratoire et déficit naturel croissant).

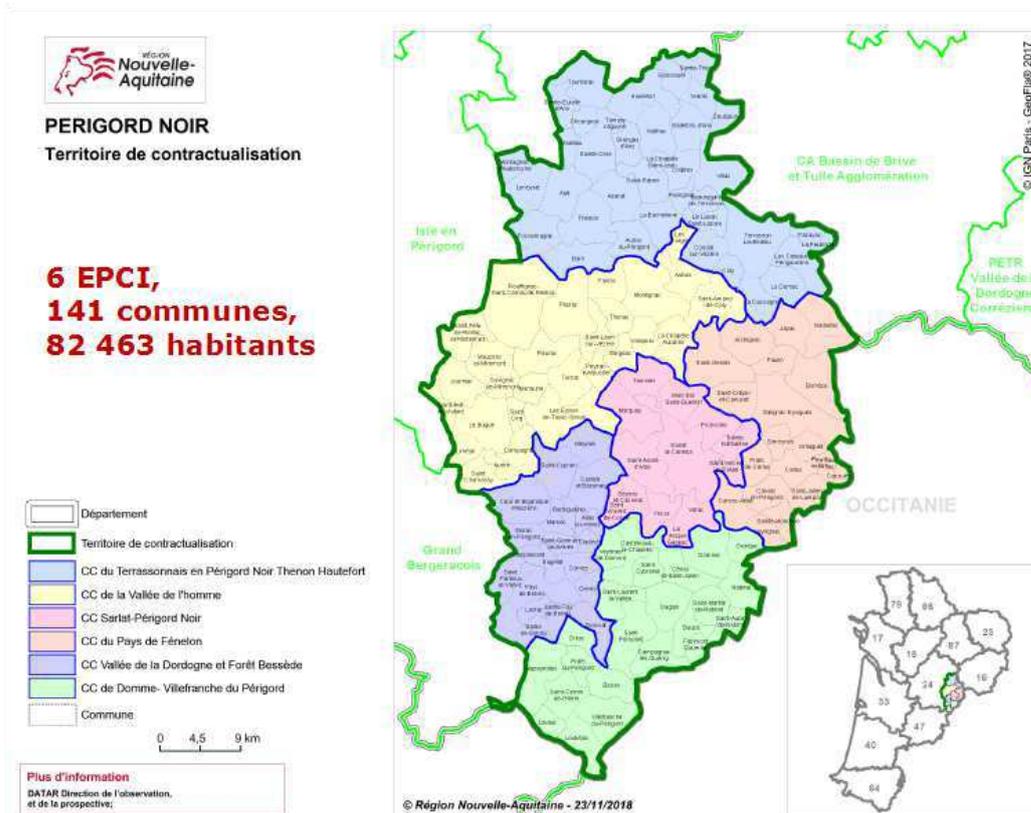
La redynamisation de la population demeure vitale car son vieillissement déjà très avancé risque de compromettre le renouvellement de la main d'œuvre dans les années à venir. L'état du parc de logements ne contribue sans doute pas à renforcer l'attractivité du territoire (ancienneté et niveau de vacance élevé). Mis en lien avec le niveau de revenus des ménages, l'ancienneté du parc laisse aussi entrevoir des risques de précarité énergétique. Facteur d'attractivité, le niveau d'équipements apparaît quantitativement plutôt satisfaisant pour la plupart des équipements les plus courants (hormis dans le domaine de la santé) mais cependant défailant pour les équipements de la gamme supérieure.

Le fonctionnement socio-économique général du Périgord Noir synthétisé par son modèle de développement, et sa dynamique économique sont aujourd'hui vecteurs d'un niveau de cohésion sociale largement défavorable. Le niveau de qualification de la population, bien qu'en progression comme partout ailleurs, apparaît faible (sur-représentation des populations sans diplôme qualifiant et une sous-représentation de celles diplômées du supérieur). Le niveau de précarité des conditions d'emploi est élevé (temps partiel et contrats courts sont répandus), de même que l'intensité du chômage qui, par ailleurs, s'est davantage accentuée que dans les territoires de comparaison durant la crise. De surcroît, la distribution du revenu des ménages apparaît elle aussi nettement défavorable. Toutes les catégories de ménage, des plus pauvres aux plus aisés, affichent un niveau de revenu bas, inférieur aux moyennes de comparaison, dessinant une structure sociale plutôt homogène – c'est-à-dire peu inégalitaire. Enfin, les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté sont relativement nombreux (17,5 % des ménages en 2015) et de surcroît, sont plus pauvres que dans les territoires de même catégorie et qu'en région. La faiblesse généralisée du niveau de vie des ménages comprime leur capacité de consommer et limite le développement de l'économie présente.

La synthèse du diagnostic du territoire et les principaux enjeux figurent en annexe 1.

Le territoire Pays du Périgord Noir : 1 Pays, 6 EPCI et 139 communes

Présentation du territoire de contractualisation.



1. La situation de vulnérabilité du territoire Pays du Périgord Noir

La nouvelle politique contractuelle de la Région s'appuie sur un soutien différencié au profit des territoires les plus vulnérables. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Trois niveaux de vulnérabilité ont été retenus : moins vulnérable, en situation intermédiaire, plus vulnérable.

L'indicateur synthétique de vulnérabilité permet de positionner chaque EPCI selon son degré de vulnérabilité, au regard de l'ensemble des EPCI de la Région. Les EPCI composant le Pays du Périgord Noir sont classés selon les niveaux de vulnérabilité suivants :

- **Communautés de communes de Domme – Villefranche du Périgord, du Pays de Fénelon, du Terrassonnais en Périgord Noir – Thenon –**

Hautefort, de la Vallée Dordogne-Forêt Bessède et de la Vallée de l'Homme : situation de vulnérabilité intermédiaire :

- **Communauté de communes de Sarlat – Périgord Noir : situation la plus vulnérable**

2. La stratégie de développement du territoire Pays du Périgord Noir

A partir du diagnostic partagé, six enjeux ont été identifiés :

- enjeu d'appui à l'économie productive et à sa structuration.
- enjeu relatif à la diversification des leviers de l'économie résidentielle.
- enjeu de développement d'une activité touristique plus créatrice de valeur ajoutée pour le territoire et les habitants.
- enjeu lié à l'amélioration de l'employabilité des actifs pour des emplois locaux durables.
- deux enjeux transversaux relatifs à la gouvernance du territoire et à l'éco-système des acteurs ainsi qu'au rééquilibrage du modèle économique du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, le territoire a établi une stratégie autour des 4 axes suivants :

Axe 1 : Stimuler le tissu productif local pour favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises

L'affaiblissement de la production industrielle couplé au développement de l'attractivité touristique est générateur de difficultés sociales. Des marges de manœuvre semblent résider dans la structuration de l'éco-système local, dans la stimulation des entreprises locales et dans la prise en compte de la transition énergétique.

1.1. Structurer l'éco-système économique local : la stimulation des entreprises constitue une des réponses aux problématiques et aux déséquilibres qui s'installent sur le territoire. La structuration est nécessaire à leur évolution et à leur pérennité. La connaissance de l'éco-système local en constitue une étape primordiale.

1.2. Sortir de l'énergie fossile et mobiliser les ressources du territoire : dans une perspective de rééquilibrage du modèle de développement, la question environnementale forme un pilier supplémentaire sur lequel s'appuyer dans la mesure où les ressources renouvelables peuvent constituer le socle de nouvelles activités productives et innovantes avec une forte valeur ajoutée.

1.3. Développer une marque locale "Périgord Noir" (chantier clé émergent) : pour renforcer l'éco-système productif local, la valorisation des produits et des savoir-faire du Périgord Noir constitue un atout majeur, qui peut être concrétisée et renforcée au travers de la création d'une marque locale.

Projets clés :

- Projet d'abattoir collectif de volailles
- Projets d'ateliers collectifs de transformation des produits agricoles
- Projet relatif à l'économie numérique (SarLaTech)
- Actions issues des Plans Climat Air Energie Territoriaux des EPCI et projets relatifs aux énergies renouvelables

Axe 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle du Périgord Noir

Avec un modèle de développement présentiel, le territoire du Périgord Noir connaît un déclin démographique notable et une propension à consommer localement. Il est donc nécessaire d'agir pour le développement de l'attractivité territoriale basée sur une offre de service de qualité pour mieux attirer les actifs et les jeunes.

2.1. Stimuler les ressorts de la consommation locale : il s'agit de soutenir les actions qui participent à créer un contexte favorable pour l'attractivité commerciale et artisanale du territoire.

2.2. Accompagner le développement des services et de leur accessibilité et soutenir les projets de revitalisation des centres-bourgs : l'attractivité territoriale est également fonction d'une offre de services de qualité, capable de satisfaire et d'attirer les jeunes actifs qualifiés.

2.3. Créer des lieux, des temps de vie sociale : en s'appuyant sur les ressources culturelles et sociales locales, il s'agit, dans ce chantier-clé, d'encourager les lieux d'échange et de partage, facteurs de cohésion, d'identité du territoire et d'attractivité.

Projets clés :

- Opération Collective en Milieu Rural
- Projet de construction de la piscine couverte du Périgord Noir
- Projets de création de pôles médicaux
- Projets de revitalisation des centres-bourgs

Axe 3 : Développer une activité touristique plus créatrice de valeur ajoutée en intégrant les enjeux sociaux et environnementaux

Le développement de l'attractivité touristique du territoire, couplé avec l'affaiblissement continu et de long terme des forces productives exportatrices du territoire est générateur de difficultés sociales. Il s'agit donc de réduire ces effets secondaires négatifs sur le plan social, notamment en réduisant la saisonnalité des emplois touristiques, et d'interroger la manière dont l'économie touristique peut davantage profiter au reste de l'économie

3.1. Structurer des filières touristiques permettant de développer l'activité hors saison (tourisme d'affaire et tourisme de pleine nature) : la structuration des filières touristiques doit offrir de nouvelles opportunités pour lutter contre la précarité de l'emploi (emplois saisonniers peu qualifiés) et permettre une qualification de l'offre touristique permettant l'étalement de la saison dans le temps et dans l'espace.

3.2. Qualifier l'offre touristique de l'ensemble du territoire : la réputation touristique du Périgord Noir est forte, mais il reste à irriguer les flux de visiteurs sur l'ensemble du territoire et à perfectionner les structures d'accueil pour valoriser l'ensemble des sites remarquables.

Projets clés :

- Projets de création de voies vertes et de véloroutes
- Projet de structure de tourisme d'affaires
- Projets de valorisation des éléments du patrimoine remarquable

Axe 4 : Redynamiser la relation entre offre et demande d'emplois et accroître l'employabilité des actifs

Il s'agit d'accompagner l'employabilité des actifs et leur insertion, y compris en levant les freins à la mobilité. La redynamisation de l'attractivité du territoire doit viser de façon

privilegiée des actifs et des jeunes pour freiner le processus de vieillissement, renouveler la main d'œuvre et favoriser le redressement économique et l'innovation.

4.1. Lever les freins matériels et immatériels à l'employabilité des actifs, notamment pour les jeunes et les publics les plus fragiles : Il s'agit de soutenir de manière globale l'accès à la formation et à l'emploi, notamment en travaillant sur les questions de logement et de mobilité des actifs.

4.2. Innover dans les formes d'activité et de travail : il s'agit de prendre en compte les mutations économiques qui renouvellent les formes d'activité et de travail.

Projets clés :

- Projets favorisant l'accès au logement des actifs (en emploi ou en formation) sur les secteurs en tension locative
- Projets favorisant la mobilité des actifs (en emploi ou en formation) sur l'ensemble du territoire
- Projets de création d'espaces pour des activités de recyclerie
- Projets de tiers- lieux

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire du Pays Périgord vert et qui ont un impact direct sur son développement.

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés (**ITI**). En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (**FESI**), que sont les Fonds européens de développement régional (Programme Opérationnel **FEDER** 2014-2020 Aquitaine) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural d'Aquitaine 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Le Pays Périgord Noir et le territoire voisin Corrèzien de la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive et de Tulle Agglomération sont lauréats du dispositif « Territoires d'industrie » sur un bassin interdépartemental nommé Bassin de Brive-Périgord.

Le Pays Périgord Noir bénéficie également d'un programme LEADER 2014-2020.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Pays du Périgord Noir** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Pays ainsi que les EPCI le composant, en vue de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire Pays du Périgord Noir feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus

d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du Contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un(e) représentant(e) pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants via ses supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire du Pays du Périgord Noir pourra contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire le territoire du Pays du Périgord Noir prendra contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (fusion d'EPCI, ...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En huit exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Les co-Présidents
du Pays du Périgord Noir

Alain ROUSSET

Germinal PEIRO

**Jean-Jacques de
PERETTI**

Le Président de la communauté de communes
Domme-Villefranche du Périgord

Le Président de la communauté de communes
du Pays de Fénélon

Jean- Claude CASSAGNOLE

Patrick BONNEFON

Le Président de la communauté de communes
Sarlat-Périgord Noir

Le Président de la communauté de communes
Terrassonnais en Périgord Noir – Thenon -
Hautefort

Jean- Jacques de PERETTI

Dominique BOUSQUET

Le Président de la communauté de communes
Vallée Dordogne – Forêt Bessède

Le Président de la communauté de communes
Vallée de l'Homme

Michel RAFALOVIC

Philippe LAGARDE